

Secteur des 4 Lacs

Une zone de tranquillité pour la faune et les milieux naturels

Du 15 avril au 15 septembre



© CEN Franche-Comté/ C.Curlier

Site remarquable, classé Natura 2000, les 4 lacs accueillent de très nombreux visiteurs. **Pour préserver l'équilibre du site et ses patrimoines naturels, une zone de tranquillité volontaire est instaurée** (en orange sur la carte). Elle permettra de limiter le dérangement de certaines espèces animales en période de reproduction et d'élevage des jeunes, d'empêcher le piétinement, de préserver la quiétude des différents milieux naturels, etc.



Zone de tranquillité volontaire Du 15 avril au 15 septembre

➔ **Merci de rester sur les nombreux sentiers balisés
du site et de ne pas fréquenter la zone.**

Il est également recommandé de tenir son chien en laisse

Pour rappel, le canotage et les autres activités nautiques, la baignade, le camping et les feux sont strictement interdits sur le site.